

Cinéma et industries de l'image - Prêt aux exploitants de salles de cinéma

IFCIC

Présentation du dispositif

- L'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles) a pour mission de faciliter le financement bancaire des exploitants de salles de cinéma.
- En complément de la garantie bancaire, l'IFCIC dispose de la capacité à prêter directement aux PME et associations exploitant de salle(s) de cinéma.
- Les prêts de l'IFCIC ont vocation à favoriser l'accès au financement bancaire en faveur de ces-dernières.
- Les prêts peuvent participer au financement de la plupart des besoins des exploitants (opérations de création, développement, transmission, renforcement de fonds de roulement, ...). Dans la logique de la complémentarité avec la garantie bancaire, ils permettent par exemple l'accompagnement :
 - d'opérations de reprises de salles (prêts participatifs assimilables à des quasi fonds propres permettant d'équilibrer un plan de financement comprenant une part d'apport en fonds propres limitée),
 - du renforcement de fonds de roulement (notamment de cinémas de la petite et moyenne exploitation),
 - de travaux complexes (mise aux normes accessibilité,).

Montant de l'aide

- Le montant varie selon les caractéristiques de l'investissement ou du besoin de financement et des capacités financières.

Organisme

IFCIC

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- 39-41, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 PARIS
Téléphone : 01 53 64 55 55
Télécopie : 01 53 64 55 66
Web : www.ifcic.fr

Fichiers attachés

- [Demande de prêt](#) (29/10/2019 - 57.5 Ko)